



BULLETIN D'ADHESION A L'ASCPUL Année Universitaire 2017/2018

NOM – Prénom		
Composante ou service*		
e-mail		
☎ (travail – domicile)		
Pour les retraités : Adresse personnelle et e-mail Choisir votre correspondant, voir tableau ci-dessous.		
Nom – Prénom du conjoint**		
Nom – Prénom des enfants (jusqu'à 18 ans)**		

*pour le CROUS, préciser **CROUS (La Borie – Vanteaux – Pyramides)**

** noms inscrits sur la carte d'adhérent pour bénéficier de tarifs préférentiels

BIATOSS **Enseignant** **Retraité(e)**

1^{ère} adhésion **Renouvellement d'adhésion**

Adhésion simple 20 €

Adhésion bienfaiteur à partir de 38 €

Arbre de Noël, le Dimanche 03 décembre 2017 à 14 h à l'ENSIL Spectacle : « Capucine fait son cirque » par la compagnie de théâtre Le soleil dans la nuit de Bordeaux.

Inscrire dans le tableau ci-dessous, les enfants **nés entre janvier 2006 et décembre 2017**(date limite d'inscription : **13 octobre 2017**)

NOM – PRENOM	Date de naissance	Sexe	NOM – PRENOM	Date de naissance	Sexe

Bulletin à retourner à votre correspondant, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ASCPUL.

Correspondants :

Médecine/Pharmacie : **Marie-José HYVERNAUD**, 05 55 43 59 43

Services Centraux/Pôle Formation/Pôle International : **Denise RIGONDEAUD**, 05 55 14 91 12

Droit & Sciences Economiques/IPAG/IAE : **Patricia GOURSAUD**, 05 55 34 97 36

Lettres & Sciences Humaines/SUMPPS : **Patricia PAGNOU**, 05 55 43 56 18

Sciences & Techniques/SCI/SUAPS : **Sabine LHERNOULD**, 05 55 45 77 82

IUT : **Pascale DESTAMPES**, tél. 05 55 43 43 70

Service Commun de la Documentation & PULIM : **Catherine RUFIN**, 05 55 43 57 00

ENSIL : **David CHAISEMARTIN**, 05 55 42 36 53

ESPE et site de Condorcet **Joëlle FRAYSSE**, 05 55 01 76 80

IUT Brive : **Smahane AMASMIR**, 05 55 86 48 02

ENSCI et SPCTS : **Stéphane GARCIA**, 05 87 50 25 43 ou 05 87 50 25 41

CROUS : **Adeline JARDEL**, 05 55 43 17 05

AVRUL : **Gaëlle PEYRAT**, 05 55 35 88 60

2017 - 2018



L'ASSOCIATION DES PERSONNELS DE L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES

Vous souhaite la bienvenue

Créée en mai 1996, l'Association des Personnels de l'Université de Limoges a pour objet de favoriser le développement des loisirs et de la culture au profit des personnels enseignants et non enseignants, quel que soit leur statut, actifs ou retraités de l'Université de Limoges ; les personnels du CROUS et de l'AVRUL peuvent également être membres de cette association.

Comment adhérer ?

La **cotisation est de 20 €/an** et de **38 €** pour les bienfaiteurs. Elle vous permet de bénéficier de réductions diverses :

Tickets cinéma Grand Ecran **5.20 €** (prix public 10 €) droit ouvert: 5 places par mois, Connaissances du Monde **4.60 €**. Cinéma CGR à Brive **5.00 €**

Piscines municipales : adultes **14.20 €**, enfants **7.00 € + 1.00 €** votre première carte magnétique. Aquapolis : **3.00 €**. Patinoire, Aquarium du Limousin.

Parc du Reynou, Parc de Bellevue, Tobbogan et Cie, Laser Game, Tarz en branches, Cirques, Parc d'attractions : Futuroscope, Beauval, Vulcania, Walibi, Le Pal...

Réductions Théâtres, Spectacles proposés par Box Office (réduction CE), pour plus d'informations, consulter notre plaquette.

LOISIRS

Arbre de Noël

Soirée spectacle

Randonnées pédestres et découvertes du patrimoine

VOYAGES en France et à l'étranger.

Veillez remettre à votre correspondant le bulletin d'adhésion dûment complété, (avant le 13 octobre 2017 pour l'inscription au Noël des enfants), accompagné d'un chèque du montant de l'adhésion libellé à l'ordre de l'ASCPUL.

Il vous sera attribué une carte d'adhérent valable de septembre 2017 à fin août 2018. Le délai de réception de la carte est parfois long, du fait de la saisie informatique, mais dès votre adhésion il vous sera possible de passer une commande de billetterie ou de vous inscrire à une activité.

Les Correspondants ASCPUL sont des bénévoles.

Les informations de l'association sont diffusées à la fois par le correspondant de la composante et par le service de la Communication de l'université. Il vous est conseillé de prendre vos dispositions pour commander la billetterie dans la limite du quota fixé par le Bureau.